

COPIE

Monsieur Francis WETTA  
Directeur Départemental de la Sécurité Publique  
15 bis, Rue du Petit Thouars  
49000 ANGERS

Angers, le 13 décembre 2016

Monsieur le Directeur,

Je suis au regret de constater que vous avez initié et que vous encouragez désormais la fouille systématique des sacs professionnels des avocats du Barreau d'ANGERS à l'entrée du Commissariat de notre ville d'ANGERS et ce depuis plusieurs semaines alors même que ceux-ci viennent exercer leur mission d'assistance des personnes placées en garde à vue.

Il en résulte un refus d'accès de la part de vos agents aux avocats qui n'obtempèrent pas à bon droit à ces injonctions infondées.

Contrairement à vos allégations, vous ne pouvez vous appuyer sur aucune instruction ministérielle pour refuser l'accès des avocats au commissariat d'ANGERS.

Je suis navré de devoir vous rappeler certaines évidences :

- les avocats sont des auxiliaires de justice,
- le contenu de leurs sacs est couvert par le secret professionnel,
- les avocats se présentent au commissariat d'ANGERS pour assister des personnes gardées à vue et donc dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Je suis désolé de constater que votre attitude est unique non seulement dans le département mais également sur le territoire national et relève donc d'une initiative personnelle et malheureuse.

Je n'ai dès lors pas d'autres choix que de rendre compte au plus grand nombre de vos agissements.

Les avocats comme les policiers ne se situent pas au-dessus des lois. Les premiers exercent une profession respectable et insusceptible de la méfiance que vous leur témoignez même dans le cadre de la situation d'état d'urgence que connaît notre pays.

Vous méconnaissiez par votre position le droit fondamental et élémentaire de toute personne à être défendue et assistée dès son placement en garde à vue.

Les avocats du Barreau d'ANGERS ne peuvent l'accepter.

Je vous invite à agir au plus tôt pour restaurer le climat cordial qui caractérisait nos relations jusqu'à présent.

La présente lettre est ouverte et adressée ce jour à Monsieur le Procureur de la République, à Madame la Préfète du Maine et Loire, à votre ministre de tutelle, aux instances représentatives de la profession d'avocat, à l'ensemble des Barreaux de France ainsi qu'à l'ensemble des organes de presse régionaux et nationaux.

Je demande également à l'ensemble des avocats de France de relayer la présente sur l'ensemble des réseaux sociaux à notre disposition la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bâtonnier  
Philippe HERY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe HERY', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop on the left and a vertical stroke on the right.